



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 20 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

N° DEL-2023-4-12

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Nature de l'acte:

Domaine et Patrimoine

Autres actes de gestion  
du domaine privé

OBJET :

Renouvellement de la  
convention de mise à  
disposition gratuite  
d'une section de la  
parcelle communale  
cadastrée G 689 pour  
une superficie de 400 m<sup>2</sup>  
Lieu-dit « vers la  
carrière » - 01710  
THOIRY au Syndicat  
d'Apiculture de l'Ain

**Présents :** Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. THOMAS, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. GUIOTON, Conseiller Municipal délégué, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.  
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LAVOUE.

**Absents :**

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

M. MILLET, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

**Secrétaire de séance :**

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

\*\*\*\*\*

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20230926-DEL-2023-4-12-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L2121-29 et L2144-3,

Vu l'Article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Madame le Maire indique que, dans le cadre de sa politique de préservation de l'environnement et de la biodiversité, mis en valeur notamment au travers des labels 3 fleurs villes et villages fleuris et 2 abeilles APicité© dont bénéficie la collectivité, la ville de Thoiry souhaite faciliter l'accès à l'apiculture au plus grand nombre et ainsi favoriser la préservation des insectes pollinisateurs et tout particulièrement de l'abeille.

Madame le Maire rappelle, à l'assemblée, que le Syndicat d'Apiculture de l'Ain et les Ruchers Ecole du Pays de Gex, entité affiliée au Syndicat d'Apiculture de l'Ain, ont pour buts et activités :

- de diffuser la connaissance de l'abeille et son rôle dans le maintien de la biodiversité
- de sensibiliser le grand public et nos enfants au respect et à la protection de la biodiversité
- de promouvoir l'apiculture

A cette fin, les Ruchers École du Pays de Gex (REPG) organisent des cours théoriques et pratiques permettant au plus grand nombre de se former aux techniques apicoles à vocation familiale et de loisirs.

En 2019, la ville de Thoiry a mis à disposition des REPG une section de terrain clôturée d'une superficie d'environ 400 mètres carrés au sein de la parcelle communale référencée G 689 lieudit « vers la carrière » pour l'installation de son rucher école.

Il est proposé de reconduire ladite convention pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 courant jusqu'au 31 Décembre 2028 inclus, étant précisé que la convention ne pourra être renouvelée que de manière expresse.

Le terrain est mis à disposition à titre gratuit.

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la convention entre le Syndicat d'Apiculture de l'Ain et la Commune de Thoiry,

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les termes du projet de convention à intervenir entre les deux parties et dont un exemplaire est joint en annexe, d'une part, et de bien vouloir autoriser Madame le Maire à le signer, d'autre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes du projet de convention de mise à disposition d'un terrain communal, secteur dit « vers la carrière », au Syndicat d'Apiculture de l'Ain pour l'installation d'un rucher école.

AUTORISE Madame le Maire à le signer.

FAIT A THOIRY,  
LE 26 SEPTEMBRE 2023

LE MAIRE,  
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 28/09/2023  
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse  
Et publication ou notification le 28/09/2023

